

Résultats

Critère(s) de recherche: Date de la publication : 21.12.2007 - 20.12.2010

20.12.2010 | No d'annonce 574567 | Concours

Concours

Date de publication dans la Feuille officielle du canton GE 20.12.2010

Date de publication Simap : 20.12.2010

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice : Commune de Bernex et Commune de Confignon

Service organisateur/Entité organisatrice : Communes de Bernex et de Confignon

p.a. Mairie de Bernex, à l'attention de M. Bernard Lugrin, Rue de Bernex 313, 1233 Bernex, Suisse, E-mail:

b.lugrin@bernex.ch

1.2 Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante

Communes de Bernex et de Confignon

p.a. Mairie de Bernex, à l'attention de M. Bernard Lugrin, Rue de Bernex 313, 1233 Bernex, Suisse

1.4 Délai pour le dépôt de la demande de participation au marché

Date : 07.02.2011 Heure: 14:00

1.5 Type de concours

Concours de projets

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure sélective

1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du concours

2.1 Genre de prestations de concours

Services d'architecture

2.2 Titre du projet du concours

Construction d'une caserne intercommunale des pompiers de Bernex et de Confignon. Concours de projets en procédure sélective.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71230000 - Services d'organisation de concours d'architecture

2.5 Description du projet

Mandat complet d'architecte pour la construction d'une caserne intercommunale des pompiers de Bernex et de Confignon.

2.6 Lieu de réalisation

Commune de Bernex.

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des projets partiels sont-ils admis ?

Non

2.10 Délai de réalisation

Remarques : 2011-2012

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Ne seront retenues que les offres complètes, arrivées dans le délais, signées par tous les membres et émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.

3.5 Association de bureaux

Admises

3.6 Sous-traitance

Non admise

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans le dossier

3.9 Critères d'appréciation des projets

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions pour l'obtention des documents de participation

L'inscription pour l'obtention des documents de participation est possible jusqu'au : 04.02.2011

Prix: aucuns

Conditions de paiement : Aucun émolument ni délai d'inscription ne sont requis. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle.

3.14 Langues acceptées pour les demandes de participation au marché

Français

3.16 Obtention des documents de participation pour la phase de sélection

sous www.simap.ch

Les documents de participation pour la phase de sélection sont disponibles à partir du : 20.12.2010 jusqu'au 04.02.2011

Langue des documents de participation : Français

Autres informations pour l'obtention des documents de participation : sans indications

4. Autres informations

4.1 Noms des membres et des suppléants du jury, ainsi que des éventuels experts

M. Athanase Spitsas - Président, architecte

M. Philippe Chillier - Vice-président, Maire de Bernex, architecte

M. Alain Dreier - Vice-président, Conseiller administratif de Confignon, architecte

Mme Daniela Liengme - Architecte

Mme Barbara Tirone - Architecte

M. François de Marignac - Architecte

M. Jean-Marc Comte - Architecte

M. Mathias Rentsch - CMDT des pompiers de Bernex

M. Didier Toffel - CMDT des pompiers de Confignon

Mme Nathalie Challet - Présidente commission BEP, Bernex

Mme Sylvie JAY - Présidente comission CACE, Confignon

M. Bernard Lugrin - Expert, Chef du département de l'environnement et des services extérieurs, Bernex

M. André Marostica - Expert, Responsable service technique de Confignon

M. Alain Matthey - Expert, Chef de la division autorisations (DCTI)

M. David Gysler - Expert, Lieutenant-Colonel de la Sécurité Civile

Suppléants: voir document du concours

4.2 La décision du jury a-t-elle force obligatoire?

Non

4.4 Droit à une indemnité?

Oui

4.9 Autres indications

La loi sur les marchés publics applicable à Genève est la L 6 05.0 et le règlement d'application le L 6 05.01. Ces documents sont téléchargeables sur www.simap.ch, page genevoise. En cas d'inscription ou de téléchargement sur www.simap.ch, nous vous recommandons de conserver le code d'accès jusqu'à la fin de la procédure.

4.10 Organe de publication officiel

FAO GE

4.11 Indication des voies de recours

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif genevois dans un délai de 10

jours à compter de la date de la publication.
